



Le Champ de Monsieur

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR

Bovins-Canards gras-Pain paysan- Noix
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 - ANGLARS
France
Siret : 38402378400018

FACTURE

N° : FAC000000005
Date : 18/04/2025
N° client : CLT000000001

Port. : 0680836858
Email : champdemonsieur@gmail.com
Madame Caroline TRUEL - Collaboratrice

Monsieur Jean Michel Bos

Cazals
46160 Marcilhac sur Célé
Email : fabiennebos2017@gmail.com

Réf. : Réf. aux BDL000000018 BDL000000022 BDL000000030 BDL000000031

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL000000018 du 06/03/2025						
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg	3,00	Pièce	5,21 €	0,00%	15,63 €	5,50%
pain nature blé 1 kg						
Sous-total bon de livraison					15,63 €	
Bon de livraison N°BDL000000022 du 13/03/2025						
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg	3,00	Pièce	5,21 €	0,00%	15,63 €	5,50%
pain nature blé 1 kg						
Sous-total bon de livraison					15,63 €	
Bon de livraison N°BDL000000030 du 27/03/2025						
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg	3,00	Pièce	5,21 €	0,00%	15,63 €	5,50%
pain nature blé 1 kg						
Sous-total bon de livraison					15,63 €	
Bon de livraison N°BDL000000031 du 20/03/2025						
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg	3,00	Pièce	5,21 €	0,00%	15,63 €	5,50%
pain nature blé 1 kg						
Sous-total bon de livraison					15,63 €	

ACTIVITES PAINS-BRIOCHES ET NOIX
CONTACT : Caroline TRUEL 06 80 83 68 58
Produits issus de l'agriculture biologique - Contrôle
ECOCERT- FR-BIO-01
FOURNIL à Péchaud 46160 Marcilhac sur Célé

Détail de la TVA				Total HT	62,52 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	3,44 €
Réduite	62,52 €	5,50%	3,44 €	Total TTC	65,96 €

Règlement	Chèque
Echéance(s)	65,96 € au 31/05/2025

Coordonnées bancaires	
Nom	Banque Populaire
IBAN	FR7617807008082552182581272
BIC	CCBPFRPTLS

Le montant total s'élève à soixante-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). -
Aperçu du modèle de mention
-
Aperçu du modèle de mention